

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

**2021 V.261** Vœu relatif aux dispositifs de rafraîchissement de la Ville en période estivale.

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant que le dérèglement climatique en cours entraîne depuis plusieurs années des épisodes de canicule récurrents et intenses chaque été dans la capitale ;

Considérant que malgré les efforts engagés par la Ville de Paris pour réduire drastiquement son empreinte carbone, notre capitale n'échappera pas à la trajectoire de réchauffement planétaire actuellement en cours qui nous conduira inévitablement à la multiplication et l'amplification des canicules ;

Considérant qu'il est désormais établi qu'un retour en arrière au climat d'il y a 50 ans est impossible et que nous devons par conséquent nous habituer à subir ces phénomènes ;

Considérant qu'au-delà des épisodes caniculaires la température moyenne de la Ville tend à augmenter l'été ;

Considérant que la densité de bâti et de population à Paris, conjuguée au caractère très minéral de la ville favorise le phénomène d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie, la stratégie d'adaptation au changement climatique, la stratégie de résilience et le Plan national canicule décliné par la Ville de Paris ;

Considérant le déficit d'espaces verts à Paris (en comptant les deux bois de Boulogne et de Vincennes les Parisien·ne·s bénéficient en effet de 14,5 m<sup>2</sup> par habitant·e·s contre 36 m<sup>2</sup> à Amsterdam, 45 m<sup>2</sup> à Londres, 59 m<sup>2</sup> à Bruxelles ou encore 321 m<sup>2</sup> à Rome) alors qu'il est établi qu'ils contribuent fortement au rafraîchissement de la Ville ;

Considérant que plusieurs centaines de milliers de Parisien·ne·s n'ont pas la possibilité de partir en vacances et passent l'été à Paris ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens qui en ont les moyens s'équipent de plus en plus de dispositifs de climatisation particulièrement énergivores et dont la chaleur fatale accentue l'effet d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant l'identification par la Ville des îlots de fraîcheur - espaces verts, points d'eau, espaces rafraîchis, de jour comme de nuit afin d'en faciliter l'accès aux Parisien·ne·s et l'objectif qu'aucun·e Parisien·ne n'habite à plus de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur ;

Considérant les dispositifs déjà existants de rafraîchissement temporaires de la ville tels que les brumisateurs, les fontaines 2 en 1 ou les ombrières ;

Considérant que ces dispositifs soulagent les Parisien·ne·s au quotidien et rencontrent un franc succès auprès des enfants ;

Considérant que ces dispositifs sont encore plus efficaces lorsqu'ils sont placés dans des espaces déjà rafraîchis par la végétalisation ;

-----

Sur proposition de Fatoumata KONÉ, Chloé SAGASPE, Alexandre FLORENTIN et les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- intensifie le déploiement d'ombrières au-dessus des assises dans l'espace public (parcs, jardins, places) lorsque la plantation d'arbre n'est pas techniquement possible ainsi qu'au-dessus des aires jeux pour enfants ;
- installe de nouveaux brumisateurs dans les parcs et jardins de la Ville et sur les places parisiennes ;
- accompagne le développement d'alternatives à la climatisation ;
- étudie la possibilité d'ouvrir les piscines municipales en nocturne lorsque le niveau 3 du plan canicule est déclenché ;
- étudie la possibilité d'adapter les rythmes de travail des agents de la Ville ainsi que leur tenue et équipement lorsque le niveau 3 du plan canicule est déclenché.